Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

- ARRETE -

N° ARS-PDL/DEO/GDR/2016/17

Portant création de l'Instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins Pays de la Loire

La Directrice Générale
De l'Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Vu les articles L. 1431-1 et L. 1431-2 du Code de la Santé Publique définissant les missions et compétences des agences régionales de santé ;

Vu l'article L. 1432-2 du Code de la Santé Publique définissant les pouvoir du Directeur Général de l'Agence régionale de santé ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles R. 162-44 à R. 162-44-4, L. 162-1-17 et L. 162-30-4 ;

Vu le décret n°2015-1510 du 19 novembre 2015 relatif à la promotion de la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 :

L'instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins, prévue à l'article R. 162-44-1 du Code de la sécurité sociale, est composée comme suit :

Pour l'Agence régionale de santé

Titulaire

- Monsieur François GRIMONPREZ, Directeur de l'Efficience de l'Offre – ARS Pays de la Loire ;

Suppléant

- Madame Chantal RAKOTOARIVELO, Responsable du Département gestion du risque et suivi des dépenses de santé – Direction de l'Efficience de l'Offre – ARS Pays de la Loire ;

Titulaire

- Docteur Laurence TANDY, Médecin – Direction de l'Efficience de l'Offre – ARS Pays de la Loire ;

Suppléant

- Docteur Philippe BARGMAN, Médecin – Direction de l'Efficience de l'Offre – ARS Pays de la Loire ;

Pour l'Assurance maladie

Titulaire

- Monsieur Pierre ROUSSEAU, Directeur régional coordonnateur de la gestion du risque - Pays de la Loire ;

Suppléant

- Monsieur Fabrice MARTIN, Directeur adjoint de la Caisse primaire d'assurance maladie - Loire-Atlantique ;

Titulaire

- Docteur Pascal NICOLLE, Directeur Régional du Service Médical - Pays de la Loire ;

Suppléant

- Docteur Pierre CLOÎTRE, Médecin conseil chef de service – Direction régionale du service médical - Pays de la Loire ;

Pour la Fédération Hospitalière de France – Pays de la Loire

Titulaire

- Professeure Leila MORET, Directrice du pôle hospitalo-universitaire « Santé publique, santé au travail » du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ;

Suppléant

- Docteur Pascal FORTIER, Praticien hospitalier au Centre Hospitalier du Haut Anjou (Château-Gontier) ;

Titulaire

- Madame Catherine FURIC, Directrice adjointe en charge de l'analyse de gestion et de la contractualisation du Centre Hospitalier Départemental de Vendée ;

Suppléant

- Madame Marie CARON, Directrice adjointe chargée des affaires économiques et financières du Centre Hospitalier de Saumur ;

Pour la Fédération Hospitalière Privée – Pays de la Loire

Titulaire

- Docteur Richard BATAILLE, Chirurgien, Administrateur de la Fédération Hospitalière Privée Pays de la Loire ;

Suppléant

- Docteur Michel MEIGNIER, Président directeur général de la Clinique Brétéché ;

Titulaire

- Monsieur Bernard BENSADOUN, Directeur général délégué de la Polyclinique de l'Atlantique – Association Hospitalière de l'Ouest ;

Suppléant

- Monsieur Ronan DUBOIS, Directeur général du Confluent ;

Pour la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) – Pays de la Loire

Titulaire

- Docteur Thierry GRANDPIERRE, Président de l'Association de Bienfaisance Sud Estuaire ;

Suppléant

- En attente de désignation ;

Titulaire

- Monsieur Jean-Yves PENNEC, Directeur du Pôle sanitaire de l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe ;

Suppléant

- Madame Sandrine BRICAUD, Directrice de l'offre sanitaire gérontologique du Pôle Santé Autonomie, Directrice du Centre Saint Claude – TRELAZE ;

Pour la Fédération Nationale d'Hospitalisation à Domicile – Pays de la Loire

Titulaire

- Docteur Jean-François ALLARD, Médecin coordonnateur – HAD Nantes et Région ;

Suppléant

- Madame Stéphanie DECRETON, Infirmière de liaison – HAD Saint-Sauveur ;

Titulaire

- Madame Nathalie BENETEAU, Cadre de santé – HAD Vendée ;

Suppléant

- En attente de désignation ;

Pour la Fédération UNICANCER

Titulaire

- Docteur Jean-Sébastien FRENEL, Oncologue médical de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ;

Suppléant

- Professeur Jaafar BENNOUNA, Chef du département d'oncologie médicale de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ;

Titulaire

- Madame Barbara ROBERT, Directrice des soins de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ;

Suppléant

- Madame Catherine DEVYS, Pharmacien gérante de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ;

Pour l'Union régionale des professionnels de santé Médecins libéraux - Pays de la Loire

Titulaire

- Docteur Laurent PONS, Médecin généraliste, Vice-président de l'URPS Médecins libéraux - Pays de la Loire ;

Suppléant

- Docteur Jean-Baptiste CAILLARD, Cardiologue, Président de l'URPS Médecins libéraux - Pays de la Loire ;

Pour l'Union régionale des professionnels de santé Pharmaciens libéraux - Pays de la Loire

Titulaire

- Docteur Alain GUILLEMINOT, Président de l'URPS Pharmaciens libéraux - Pays de la Loire ;

Suppléant

- Docteur Cécile VERHAEGHE, Secrétaire de l'URPS Pharmaciens libéraux - Pays de la Loire ;

Pour l'Union régionale des professionnels de santé Infirmiers libéraux - Pays de la Loire

Titulaire

- En attente de désignation ;

Suppléant

- En attente de désignation ;

Pour la représentation des usagers

Titulaire

- Madame Véronique POZZA, Déléguée Transhépate des Pays de la Loire, Présidente du Collectif interassociatif sur la santé (CISS) Pays de la Loire ;

Suppléant

- Madame Brigitte BROSSAUD, Présidente d'ILCO Atlantique, Secrétaire du Collectif interassociatif sur la santé (CISS) Pays de la Loire ;

Titulaire

- Monsieur Pierre BESNARD, Référent régional santé (adjoint) UFC Que Choisir, en charge de la Sarthe ;

Suppléant

- Monsieur Gérard ALLARD, Référent régional santé UFC Que Choisir, en charge de la Loire Atlantique ;

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de NANTES (6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 :

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 2 mai 2016

Cécile COURREGES

Directrice générale